

Dries Vanysacker

Les rapports entre l'Église catholique et les Jeux olympiques modernes (1896-1920)

Quand on évoque le sport et plus particulièrement les débuts des Jeux olympiques modernes, il est logique qu'on ne fasse pas automatiquement le lien avec l'Église catholique. Bien au contraire, on soupçonnera plutôt l'Église de ne point s'intéresser à ce phénomène ou à tout le moins de faire montre d'une attitude négative. Cette perception se situe dans une sorte de « légende noire » selon laquelle l'Église aurait toujours manifesté du mépris pour le corps et pour toutes les expressions de mouvement du corps, y compris le sport. Rien n'est moins vrai. Quand on examine, par exemple, les discours et messages officiels des papes à l'occasion des Jeux olympiques tenus après la Deuxième Guerre mondiale, on y découvre un vif intérêt pour la compétition en soi, mais il est accompagné naturellement d'une perspective éthique et religieuse. Parmi les pontifes, les champions de l'attention envers la grand-messe sportive quadriennale et les Jeux olympiques d'hiver furent Jean XXIII,

Paul VI, Jean-Paul II, Benoît XVI et l'actuel pape François¹.

Néanmoins, le premier message officiel fut signé par le pape Pie XII pour les athlètes catholiques participant aux Jeux olympiques de Melbourne en 1956. Le teneur en était claire :

Si donc autrefois les athlètes helléniques inauguraient les fêtes d'Olympie par un acte cultuel, à combien plus forte raison convient-il qu'au début de vos Jeux internationaux vous vous tourniez, vous aussi, vers le Dieu unique et vrai pour lui faire l'hommage de vos forces juvéniles et reconnaître ses droits imprescriptibles sur nos corps et sur nos vies.

Le pape y rappelait qu'il avait à plusieurs reprises insisté sur l'harmonie des rapports entre les principes chrétiens et les activités sportives et qu'il appartenait aux athlètes, au cours des Olympiades de Melbourne, de manifester dans leurs actes que, sans rien perdre de sa valeur technique, le sport, école d'énergie de maîtrise de soi, devrait être ordonné au perfectionnement intellectuel et moral de l'âme².

Il est vrai que l'anthropologie de l'Église catholique fut longtemps – jusqu'à la veille du Concile Vatican II – dominée par le dualisme cartésien selon lequel la personne humaine était composée par un esprit et par un élément matériel, à savoir le corps³. Dans la doctrine catholique, la hiérarchie était sans équivoque : le corps devait servir l'esprit. En conséquence, il y avait des théologiens qui méprisaient le corps, mais aussi des théologiens qui évaluaient le corps positivement. Ces derniers s'appuyaient, entre autres, sur un passage de la première Lettre de Saint Paul aux Corinthiens, dans laquelle il soulignait l'im-

1 Voir, entre autres, Kevin Lixey, Christoph Hübenthal, Dietmar Mieth et Norbert Müller, *Sport & Christianity. A Sign of the Times in the Light of Faith*, Washington D.C., The Catholic Press, 2012, pp. 149-151, 198.

2 voir https://www.vatican.va/content/pius-xii/ft/messages/pont-messages/documents/hf_p-xii_mes_19561024_atleti-olimpiadi.html [consulté le 9 janvier 2020].

3 Voir Leo Kenis, « Wat gij ook doet, doet alles ter ere Gods: Kerkelijke en theologische opvattingen over sport », dans : *Voor lichaam & geest. Katholieken, lichamelijke opvoeding en sport in de 19 de eeuw en 20 ste eeuw* (Louvain, Kadoc, 1994), pp. 13-41.

portance du corps humain :

Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit qui est en vous, que vous avez reçu de Dieu, et que vous ne vous appartenez point à vous-mêmes? Car vous avez été rachetés à un grand prix. Glorifiez donc Dieu dans votre corps et dans votre esprit, qui appartiennent à Dieu. (1 Corinthiens 6:19-20).

Pour illustrer l'intérêt de l'Église catholique, pendant les premières décennies, pour les Jeux olympiques réinventés par le baron de Coubertin, on propose trois étapes consécutives allant des débuts jusqu'aux Jeux d'Anvers, dont on fête le centenaire.

Le dominicain Didon et le baron Pierre de Coubertin⁴

D'une appréciation positive du corps à un appui aux sports de compétition comme aux Jeux olympiques modernes, il y avait un grand pas, et certainement pour l'Église de l'époque. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, on stimulait, dans l'éducation catholique, davantage la gymnastique collective que les sports. Ces derniers étaient considérés comme des produits de l'Amérique ou de l'Angleterre protestante, où se développait la chrétienté musculaire. Les seuls religieux qui, en tant qu'individus, osaient promouvoir les sports modernes, connaissaient des problèmes avec leurs supérieurs.

Dans cette optique, les dominicains jouèrent un rôle remarquable en France. Henri Dominique Lacordaire (1802-1861), qui restaura l'ordre en 1843, était convaincu que la France avait besoin d'un ordre religieux qui prêchait et théologisait en connexion avec les temps modernes. Étant donné que l'évangélisation de la jeunesse était la voie directe pour achever ce but, l'éducation et les écoles devinrent le fer de lance de l'apostolat

⁴ Basé sur Alain Arvin-Bérod, *Et Didon créa la devise des Jeux Olympiques ou l'histoire oubliée des Jeux Olympiques du Rondeau (Grenoble 1832-1952)*, Echirolles, Surlolus, 1994; Yvon Tranvouez, « Didon Henri », *Dictionnaire biographique des frères prêcheurs* (en ligne : <http://journals.openedition.org/dominicains/1827> [consulté le 9 janvier 2020]).

des dominicains. Le Tiers Ordre Enseignant fonda plusieurs écoles à partir de 1852. Elles étaient les centres d'une pédagogie chrétienne spécifique qui stimulait entre autres la culture corporelle et le sport de compétition. Pour Lacordaire, les arts du corps, tels que l'équitation, la gymnastique, la chorégraphie, l'escrime, n'étaient pas indifférents au succès d'une éducation qui ne voulait rien omettre. Le centre dominicain d'Arcueil, près de Paris, constitué du Collège Albert-le-Grand, de l'École Lacordaire et de l'externat Saint-Dominique, dirigé par les prieurs Louis-Raphaël Captier (1829-1871) et Henri Didon (1840-1900), mérite une attention spéciale. Le premier Père s'efforçait de souligner l'importance du sport et de l'éducation physique; il pensait que ce serait une impardonnable légèreté de considérer comme de simples amusements la gymnastique, la marche, l'escrime, la natation et les autres exercices propres à aguerrir les membres. Toujours selon lui, l'axiome de la sagesse antique resterait éternellement vrai : il fallait protéger la santé de l'âme par la santé du corps. Didon deviendrait réputé pour ses publications et ses contacts avec Pierre de Coubertin, le cerveau des Jeux olympiques modernes.

Les origines de l'intérêt de Didon pour les sports remontent à sa jeunesse, et plus précisément à son entrée en 1849 au petit séminaire de Rondeau, près de Grenoble, à l'âge de neuf ans. Rondeau combinait d'une manière très particulière la formation des futurs prêtres avec l'éducation physique. Depuis 1832 en effet, ce petit séminaire organisait une «promenade olympique» commémorant les anciens Jeux d'Olympie. Au programme de cette fête organisée toutes les années bissextiles, figuraient, entre autres, le lancer du disque, les concours littéraires, la course à pied, le jeu de boules, et les courses en sac. Didon en fut le lauréat en 1851, 1853 et 1855! Quelque 40 ans après, il adoptait, comme nouveau prieur d'Albert-le-Grand à Arcueil, une combinaison similaire d'éducation intellectuelle, de culture corporelle et de sport pour réorganiser l'école en dé-

clin. C'est à cette époque-là, à savoir au début de l'année 1891, qu'il rencontra Pierre de Coubertin, lui-même un produit du collège jésuite de Saint-Ignace à Paris. Ce dernier avait étudié pendant ses longs séjours en Angleterre, aux États-Unis et au Canada divers systèmes éducatifs, dans lesquels se démarquait la position centrale du sport et de l'éducation physique. Le nouveau tandem Didon – de Coubertin promut des championnats de sports athlétiques à Arcueil où la fraternité sportive effaçait les frontières idéologiques entre les écoles catholiques et les lycées. À l'occasion d'un de ces championnats, le 7 mars 1891, Didon lança la devise « Citius, Altius, Fortius », qui serait proposée trois ans après par de Coubertin au Congrès olympique à la Sorbonne afin d'être adoptée comme devise olympique. Pour Didon, « citius » (plus vite) pointait aux facultés de l'esprit et aux études intellectuelles; « altius » (plus haut) faisait allusion à l'élévation de l'âme et à la voie vers Dieu; tandis que « fortius » (plus fort) renvoyait au corps, façonné par le sport et l'éducation physique.

En 1894, Didon organisa une excursion à Olympie, où il fit découvrir à ses élèves l'Hermès de Praxitèle au sanctuaire du sport. Deux ans après, il répéta l'excursion, lorsqu'il fut invité par de Coubertin pour assister aux premiers Jeux olympiques modernes à Athènes. À la veille de l'ouverture, le dominicain célébra la première messe olympique de l'histoire devant quatre mille personnes à la cathédrale Saint-Denis l'Aréopagite. Pendant son sermon, Didon exprima sa gratitude envers les autorités grecques, considérant les Jeux comme un développement de la force physique dont la Grèce était la mère. En même temps, il accentua le fait que c'était la paix qui imprégnait ces Jeux olympiques. Ce ne fut pas la dernière fois que le dominicain se manifesterait au sein du Comité Olympique International.

Le 29 juillet 1897, à l'occasion du Congrès olympique à l'hôtel de ville du Havre – tenu pour discuter notamment de l'exigence émise par les Grecs d'accueillir tous les Jeux futurs

sur leur sol et l'incompatibilité de cette idée avec l'offensive militaire grecque menée contre la Turquie au cours de l'été 1896 –, Didon donna une conférence à la demande de son ami Pierre de Coubertin. À partir de son titre « De l'action morale des exercices physiques sur l'enfant, sur l'adolescent et de l'influence de l'effort sur la formation du caractère et le développement de la personnalité », on imagine bien que son point de vue était clair : le système éducatif en France et à l'étranger devait se concentrer et sur le corps et sur l'esprit, car « en vue de développer le cerveau, on devrait fortifier les muscles ». Didon accentuait l'idée que l'exercice physique constituait une vertu morale qui contribuait à l'esprit de militantisme, supprimait la fainéantise parmi les enfants, les fortifiait et leur donnait de l'endurance.

Les rapports entre de Coubertin, Pie X et le Cardinal Merry del Val en vue de la candidature de Rome pour les Olympiades de 1908⁵

Après la mort de Didon, les efforts du baron de Coubertin en vue d'ouvrir toujours davantage le monde catholique à la valeur des mouvements physiques et du sport se poursuivirent. Son aspiration de relancer les Jeux après la débâcle de Saint-Louis (1904) en tant qu'instrument pédagogique par excellence pour sensibiliser davantage le monde à la démocratie, à la tolérance, à la fraternité et à la paix, trouva un allié en la personne du nouveau pape Pie X (1903/14). Déjà en 1903, Rome se préparait pour organiser les Jeux de 1908. Tout semblait aller au mieux. Au début de l'année 1905, de Coubertin passa un assez long séjour à Rome dont le but était double : assurer la célébration romaine de la IV^e Olympiade qui tombait en 1908 et obtenir du Vatican la levée de cette forme d'interdit

⁵ Basé sur Antonella Stelitano, Quirino Bortolato et Alejandro Mario Dieguez, *Pio X, le Olimpiadi e lo sport*, Trévisé, Editrice San Liberale, 2012 ;

qui s'exerçait dans beaucoup de milieux cléricaux à l'encontre de la pédagogie sportive. Le premier point ne fut pas atteint à cause d'obstacles économiques et politiques ; mais le second le fut pleinement.

Dans ses *Mémoires olympiques*, publiés en 1931, de Coubertin écrit que

[...] le pape Pie X qui, à Venise, dotait de prix les régates de ses chers gondoliers, et le cardinal Merry del Val, secrétaire d'État, qui avait été élevé à Eton, ne partageaient point contre les sports les préventions de la plupart des chefs d'établissements religieux (il s'agit de sports et de concours sportifs et non des jeux récréatifs et anodins en vogue jusqu'alors dans ces établissements). Le souverain-pontife, intéressé par le projet d'Olympiade romaine, en parla avec une extrême bienveillance et promit, d'ailleurs, une preuve prochaine et tangible de ses sentiments. Ce fut la saison suivante une fête de gymnastique donnée au cours d'un pèlerinage des patronages catholiques français, belges et autres et que le Pape présida dans la fameuse cour de St-Damase ; spectacle bien symptomatique que fixa la photographie et qui a toujours grand succès dans la série de nos projections documentaires olympiques⁶.

Finalement, les Jeux de 1908 se tiendront à Londres.

Le Cardinal Mercier et les Jeux olympiques d'Anvers de 1920⁷

Les Jeux olympiques d'Anvers sont considérés dans la littérature courante comme un hommage international rendu à la Belgique qui avait souffert d'une manière terrible lors de la Grande guerre. Cette perception s'affirme lorsqu'aux Jeux

6 https://fr.wikisource.org/wiki/M%C3%A9moires_olympiques [consulté le 9 janvier 2020].

7 Basé sur Dries Vanysacker, « Les Jeux Olympiques d'Anvers : Hommage à la Belgique héroïque? », à paraître dans les actes du colloque « La Belgique et les Traités de Paix » publiés par l'Académie royale de Bruxelles en 2020 ; Alfred Verdyck, *Rapport officiel des Jeux de la VIIème Olympiade Anvers 1920*, s.l., s.n., (voir <https://digital.la84.org/digital/collection/p17103coll8/id/9586/> [consulté le 9 janvier 2020]).

eux-mêmes, la Belgique d'après-guerre était représentée dans toutes ses composantes : on y distinguait le roi et la reine, les princes, l'archevêque, les politiciens nationaux et ceux de la ville d'Anvers, le monde diplomatique, commercial, militaire et les représentants des comités sportifs belges. En se basant sur le rapport officiel rédigé par Alfred Verdyck, secrétaire général du Comité Exécutif des Jeux, on peut découvrir le rôle que le cardinal Désiré-Joseph Mercier (1851-1926) a joué pendant la journée de l'ouverture officielle des Jeux. Tout d'abord, on voit le nom du cardinal figurer parmi ceux des membres d'honneur du Comité belge des Jeux de la VII^e Olympiade⁸. Selon ce document, les Jeux débutèrent le 20 avril 1920, avec le patinage, tandis que l'ouverture officielle ne put se faire que le 14 août. Ce jour-là, le matin à 11 heures, le Cardinal Archevêque de Malines chanta pontificalement un *De Profundis* pour les athlètes tombés pendant la guerre et un *Te Deum* à la gloire des alliés. Les athlètes, les autorités militaires et civiles représentant vingt nations furent les témoins de l'allocution du cardinal :

Chers Messieurs,

Avant de vous livrer à ces Jeux olympiques, qui s'annoncent grandioses et doivent faire époque dans l'histoire de votre institution, vous avez eu l'humble pensée de demander à la religion du Christ une idée inspiratrice. C'est que, pour vous, les exercices du stade ne sont pas un jeu vaniteux et stérile. Ils sont une école. Ils étaient, avant 1914, une préparation à la guerre et l'événement a montré la justesse des prévisions de leur fondateur ; ils sont, aujourd'hui, une préparation à la paix et... aux éventualités terribles qui n'ont pas disparu de l'horizon. Oui, si l'on veut que l'Athlétisme ne soit pas la traduction brutale, orgueilleuse de la conception Nietzschéenne de la vie, il faut qu'il soit – et vous voulez et devez vouloir qu'il soit – une œuvre d'éducation sociale à l'intention des nations civilisées. Nous ne sommes pas, Dieu merci, des sauvages : nous nous piquons de civiliser ceux qui le sont restés. À l'état sauvage, les brutes se juxtaposent, s'affrontent, opposent leur égoïsme : les mieux musclées

8 Verdyck, *op.cit.*, p.2.

terrassent, pillent, dévorent celles qui le sont moins. En société, les animaux raisonnables coopèrent à un bien supérieur, à leurs intérêts individuels, au bien général. Or, dès que deux hommes veulent coopérer à une même œuvre, il faut qu'ils se mettent d'accord sur le but qu'ils visent et sur la méthode chargée de la réaliser. Et si les collaborateurs au service d'une œuvre commune sont plus de deux, s'ils sont trois, il faut qu'en cas de mésentente entre les deux premiers, un troisième les remette d'accord, les fasse rentrer dans l'unité d'action; ce facteur d'unité est un chef auquel on obéit. L'acceptation libre d'un programme d'action commune s'appelle la discipline; le chef, garantie de l'unité et de la continuité de cette discipline, s'appelle l'autorité. La première loi de l'Olympisme, tel que vous le comprenez, chers Messieurs, est la loi de la discipline morale et le respect de l'autorité. Et parce que, à votre œuvre, vous voulez vous donner tout entiers, corps et âme, vous entendez qu'il n'y ait pas le moindre heurt entre vos gestes et le souffle qui les inspire : la seconde loi de l'éducation sportive, corollaire de la première, est donc la loyauté. Il en faut une troisième. Se donner de plein cœur, avec toute la puissance de ses nerfs et de ses muscles à un effort, ne va pas sans péril : dans cet élan d'énergie, il ne faut ni excès, ni défaut, il faut la mesure. La loi de la mesure fait la beauté de vos sports. Nous allons vous voir à l'œuvre, chers Messieurs, sous cette discipline morale d'unité, de loyauté, de mesure : Nous vous bénirons, nous vous contemplerons, nous vous admirerons. Puis, quand vous serez rentrés chez vous et que vous vous recueillerez, – car l'homme n'est pas fait pour se donner toujours et toujours dépenser; la vie morale, comme le cœur, est soumise à un rythme de dilatation et de contraction, vous repenserez, à tête reposée, à la signification de vos exercices physiques. Vous transporterez à votre vie de tous les jours votre esprit de discipline, de loyauté, de mesure envers vos frères. Quiconque a parcouru les lettres de Saint Paul, l'artisan le plus vigoureux de notre civilisation chrétienne, n'a pu être point frappé de l'attention bienveillante qu'il prête aux jeux de la Grèce, à la course, à la lutte, au pugilat (p. 59). Il en tire argument pour donner à ses auditeurs ce grave enseignement que je fais mien, et par lequel je termine : Vous courez, vous luttez, vous vous battez, c'est bien, c'est beau, je vous loue, vous bénis, vous admire; mais dites-vous qu'il y a mieux que cet athlétisme; montez plus haut. Vos jeux vous vaudront, si vous triomphez, une couronne de gloire qui se fane; disciplinez-vous vous-mêmes, tenez en bride vos instincts, domptez en vous la bête humaine et votre vertu vous vaudra, avec certitude,

une couronne de gloire qui ne se fanera jamais, parce qu'elle sera faite de la gloire même de notre Dieu⁹.

Dans ses *Mémoires olympiques*, de Coubertin nous apprend que, par l'entremise d'une cérémonie dans une église, il ne faisait qu'associer la religion, comme toutes les autres grandes forces morales humaines, à la célébration des Jeux olympiques. Encore fallait-il que la cérémonie fût suffisamment neutre de forme pour s'élever au-dessus de toutes les confessions. Pas de messe, pas d'intervention sacerdotale à l'autel : le *De Profundis*, hymne du souvenir en mémoire des disparus des quatre années précédentes, et le *Te Deum*, hymne du succès et de l'espérance ; – hymnes laïques selon de Coubertin –, se prêtant à de belles interprétations musicales. Toujours selon le baron, une allocution du cardinal archevêque pouvait s'y ajouter, pourvu qu'elle fût libéralement pensée. Il soulignait que « ce programme inhabituel séduisit sans peine l'esprit et le cœur du cardinal Mercier »¹⁰.

À deux heures, le roi, la reine et la famille royale arrivèrent à la gare du stade ; les autorités civiles et militaires les suivirent en cortège à pied, par le nouveau boulevard, jusqu'à la porte du stade où ils furent accueillis par le président du Comité Exécutif. Le comte Henri de Baillet-Latour s'avança vers la tribune royale et s'adressa au roi en ces termes : « Des quatre coins du Monde, répondant à notre invitation, les athlètes se sont rassemblés à Anvers pour fêter avec nous le retour de la Paix. Puissent ces joutes se disputer d'une façon courtoise et loyale, puisse le meilleur emporter la victoire ! C'est le vœu que je forme. Daigne Votre Majesté, déclarer ouverts les Jeux olympiques d'Anvers ». Le roi ayant répondu en prononçant les paroles d'ouverture des Jeux, le Cardinal Mercier se leva et bénit les athlètes ; aussitôt les trompettes thébaines retentirent et, tandis que le drapeau

⁹ Verdyck, *op.cit.*, pp. 57-59.

¹⁰ https://fr.wikisource.org/wiki/M%C3%A9moires_olympiques [consulté le 9 janvier 2020].

olympique était hissé au grand mât du stade, des pigeons symboliques, parés des couleurs des nations participantes, s'envolaient. Victor Boin, porte-drapeau belge, prêta ensuite, au nom de tous les athlètes présents, le serment olympique : « Nous jurons de prendre part aux Jeux olympiques en compétiteurs loyaux, d'observer scrupuleusement les règlements et de faire preuve d'un esprit chevaleresque pour l'honneur de nos pays et pour la gloire du Sport »¹¹.

11 Verdyck, *op.cit.*, p.50.